TRAITÉ DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE BREVETS Expéditeur : l'ADMINISTRATION CHARGÉE DE L'EXAMEN PRÉLIMINAIRE INTERNATIONAL **PCT** Destinataire: NOTIFICATION RELATIVE À UNE TENTATIVE DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS PAR TÉLÉGRAPHE, TÉLÉIMPRIMEUR, TÉLÉCOPIEUR, ETC. (règle 92.4.c) du PCT) Date d'expédition (jour/mois/année) Référence du dossier du déposant ou du mandataire **DÉLAI DE RÉPONSE** NÉANT Voir toutefois le dernier paragraphe ci-après Demande internationale nº Date du dépôt international (jour/mois/année) Déposant Il est notifié au déposant que l'administration chargée de l'examen préliminaire international a reçu par télécopieur/téléimprimeur/ télégraphe un document qui semble être/qui est intitulé : le document reçu est illisible, Cependant, une partie de ce document n'a pas été reçue, ainsi qu'il est expliqué ci-après :

international et le déposant doit tenter de procéder à une nouvelle transmission.

Le document est par conséquent considéré comme n'étant pas parvenu à l'administration chargée de l'examen préliminaire

Nom et adresse postale de l'administration chargée de l'examen Fonctionnaire autorisé préliminaire international nº de téléphone nº de télécopieur